

Commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs

PROPOSITIONS D'HARMONISATION DES PRATIQUES AU NIVEAU NATIONAL

La diversité des pratiques constatées entre départements justifie la mise en œuvre de références communes **aux commissaires enquêteurs siégeant au sein de ces instances.**

LA CNCE CONSIDÈRE QUE

- L'harmonisation des pratiques constitue un enjeu majeur pour garantir l'équité des recrutements et des renouvellements sur l'ensemble du territoire national.
- Pour un rapport officiel relatif à l'établissement ou à la révision des listes de commissaires enquêteurs, la création d'une grille nationale d'évaluation des candidatures permettrait d'harmoniser les pratiques entre départements, de renforcer l'objectivité des appréciations et de garantir l'égalité de traitement des candidats.
- Cette démarche contribuerait à une meilleure lisibilité des attentes de l'administration et à la professionnalisation continue de la fonction.

EN CONSEQUENCE LA CNCE ESTIME OPPORTUN

- De **PROMOUVOIR** une grille nationale de critères d'évaluation.
- De formaliser cette grille avant les auditions.
- D'assurer une traçabilité minimale des **motivations**.
- De **PARTAGER LES BONNES PRATIQUES** entre les organisations territoriales.

Outils proposés

La CNCE met à la disposition des compagnies désirant promouvoir cette démarche :

- une grille nationale d'appréciation des candidatures à l'usage des commissaires-enquêteurs siégeant en commission ;
- un référentiel d'entretien ;
- une fiche de prévention des conflits d'intérêts ;
- un guide de bonnes pratiques destiné aux représentants siégeant en commission.

Exemple de grille d'évaluation

Critères	Éléments d'appréciation
Compétences professionnelles	Expérience, responsabilités exercées, expertise technique ou juridique
Connaissance de l'environnement administratif et réglementaire	Urbanisme, environnement, procédures de participation du public
Aptitudes rédactionnelles	Qualité des écrits, capacité d'analyse et de synthèse
Capacités relationnelles et d'écoute	Conduite de réunions, dialogue avec le public et les acteurs du projet ; capacité d'intégrer un groupe de travail
Disponibilité et mobilité	Capacité à assurer les missions dans des délais compatibles avec les besoins
Formation et actualisation des connaissances	Obligation de participer aux formations initiales ou continues
Expérience de commissaire enquêteur (pour les réinscriptions)	Qualité des enquêtes réalisées, appréciations des autorités organisatrices

À NOTER

Les commissaires enquêteurs en renouvellement peuvent prendre connaissance :

- du [quizz : "Je renouvelle mon inscription sur la liste d'aptitude : 10 questions pour me préparer"](#) sur la plateforme de formation de la CNCE ([cliquez ici](#) pour savoir comment accéder à la plateforme)
- des formations "coaching" proposées par certaines compagnies territoriales.